



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de réception de l'AR: 02/04/2026

004-210402400-DE_2026_028-DE

A G E D I

République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 25/03/2026

*trente mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

**Membres en exercice
: 11**

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Sophie VIAL,
Florian UGHI, Jean TATU, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Viviane
ISNARD, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI, Agnès
BERGERON, Nicolas NEY

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie COLONNA D'ISTRIA

**Objet : Désignation de délégués titulaires et suppléants au Syndicat Eau Assainissement
Verdon - DE_2026_028**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2022-013-010 du 13 janvier 2022 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal à vocation unique "Assainissement collectif du Haut-Verdon qui prend le nom de Syndicat Eau et Assainissement Verdon

VU l'article 6.2 des statuts indiquant le nombre de délégués par commune composant le Comité Syndical

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Toutefois, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil municipal,

CONSTATE qu'une seule candidature au poste de titulaire n°1 et suppléant N°1 a été présentée et

validée,

Après avoir procédé à un scrutin secret portant sur le poste de suppléant N°1, dont les résultats se sont établis comme suit après un/2/3 tours de scrutin :

Il est procédé à l'élection des délégués :

Appel des candidatures :

Titulaire N°1

- Mme Viviane ISNARD

Titulaire N°2

- M. Laurent ROUX : 9 voix

- M. Nicolas NEY : 2 voix

Résultat du scrutin

Nombre de votants : 11

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suppléant N°1

- M. Rudy WUNDERLIN

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le conseil municipal,

PROCLAME les délégués titulaires et suppléants élus pour représenter la commune :

Titulaires :

- Mme Viviane ISNARD, conseillère municipale

- M Laurent ROUX, Maire

Suppléant :

- M. Rudy WUNDERLIN, conseiller municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de reception de l'AR: 02/04/2026

004-210402400-DE_2026_028-DE

A G E D I

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026
Date de reception de l'AR: 02/04/2026
004-210402400-DE_2026_028-DE
A G E D I

